**Règlement ministériel du 27 octobre 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange à l'occasion de travaux routiers**

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de reprofilage de la voirie, il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

*Arrête* :

**Art. 1er.** Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- le CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange (CR336 PR0,00+000 - CR336 PR2,00+200) ;
- le CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange (CR336 PR3,00+080 - CR336 PR3,50+395).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2.

Une déviation est mise en place.

**Art. 2.** Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- le CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange (CR336 PR2,00+200 - CR337 PR3,00+080).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

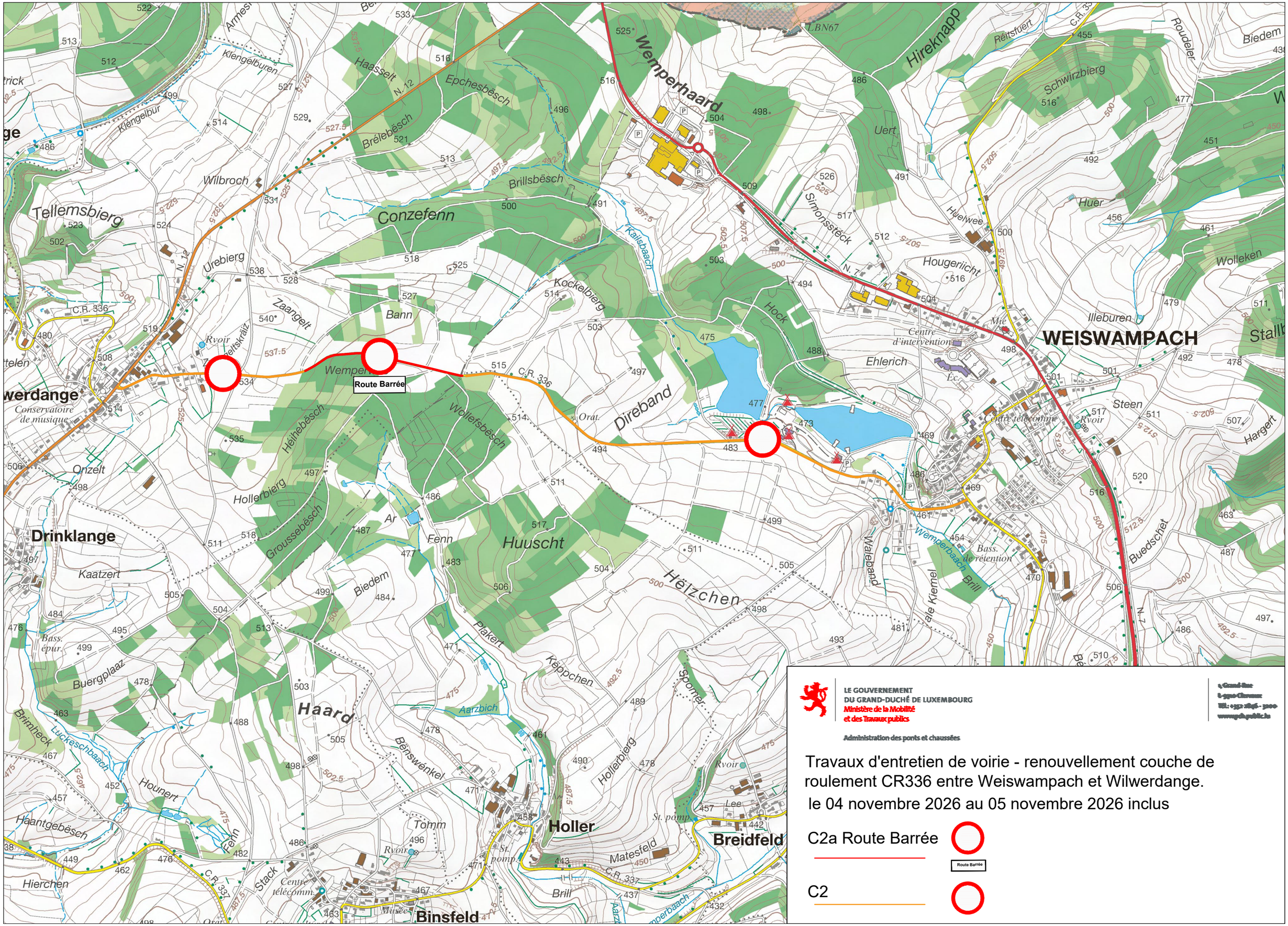
Une déviation est mise en place.

**Art. 3.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Art. 4.** Le présent règlement prend effet le 4 novembre 2026 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Luxembourg, le 27 octobre 2026**
**La Ministre de la Mobilité**
**et des Travaux publics**

**(s.) Yuriko Backes**




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Travaux d'entretien de voirie - renouvellement couche de roulement CR336 entre Weiswampach et Wilwerdange.

le 04 novembre 2026 au 05 novembre 2026 inclus

C2a Route Barrée

Route Barrée

C2